

DROITS PARENTAUX

- Le syndicat donne les informations pertinentes sur le régime québécois d'assurance parentale (RQAP).
- Formation offerte sur les lois en vigueur. Le syndicat fait l'accompagnement juridique dans la limite de la convention collective S-3.

INVALIDITÉ

- Le syndicat fait le suivi du dossier jusqu'à concurrence de 104 semaines. Le syndicat réfère le dossier à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) après le délai de 104 semaines.

NORMES DU TRAVAIL

- Le syndicat informe les salariés des délais pour déposer une plainte aux normes du travail. Advenant le cas où une audition serait nécessaire, le dossier est transféré à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ).

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

- Une firme offre des services professionnels du programme d'aide aux employés de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Le service de réception des appels est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année.

EXEMPLES DE MOTIFS POUR CONSULTER :

*Problèmes familiaux, problèmes conjugaux;
Problèmes de santé mentale;
Problèmes personnels;
Problèmes de dépendance;
Problèmes liés à la santé physique.*

<http://ssepilacsq.org/>

Le SSÉPI-CSQ c'est aussi une vie syndicale active! Adhérez à nos envois électroniques pour être bien informés. Rejoignez notre communauté sur facebook, et informez-vous auprès de votre agent de liaison !

Visitez le site fréquemment pour voir :

Les activités des différents comités

Jeunes

Condition des femmes

Établissement vert Bruntland

etc...

Les convocations des assemblées générales

*Les dates d'envois et le contenu des
journaux syndicaux*

Autres informations pertinentes



Suivez-nous!

SSÉPI - CSQ

**Téléphone : 514 642-5899
Télécopieur : 514 642-6035**

**750, 16^e avenue, Bureau 8
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 2M7**

SSÉPI

Syndicat du soutien en
éducation de la Pointe-de-l'Île

Le SSÉPÎ-CSQ, c'est quoi?

Ce que vous devez savoir ...dès le début!

- Le Syndicat du Soutien en Éducation de la Pointe-de-l'Île regroupe tous les employés du soutien administratif, technique et para-technique, des services direct à l'élève. En bref c'est 31 corps d'emplois différents travaillant dans tous les centres, écoles et services de la CSPI.
- Notre mission est de promouvoir, développer et sauvegarder les intérêts économiques, sociaux, culturels et professionnels de nos membres, particulièrement par la négociation et l'application de la convention collective. À cette fin, nous jouissons de tous les privilèges accordés par les lois en vigueur.

NOS INTERVENTIONS

- Le SSÉPÎ-CSQ accompagne, défend les membres dans les dossiers concernant l'application de la convention collective. À la suite du dépistage d'une problématique avec un membre du SSÉPÎ, les applicatrices et applicateurs de la convention collective du syndicat questionnent la commission scolaire pour connaître son argumentation à la suite d'une décision et/ou d'une application de la convention collective et voient au suivi avec le membre concerné. Le syndicat dépose au besoin des griefs et voit au règlement de ces griefs par voie d'ententes ou d'arbitrage.
- L'équipe du SSÉPÎ-CSQ accompagne aussi les membres dans les dossiers des droits de la personne, de santé et la sécurité, de congé parental, des assurances collectives et reliés à plusieurs autres lois et règlements concernant le travail. Dans les cas suivants : SAAQ, CAVAQ, Charte des droits et libertés, le syndicat informe mais n'offre pas le service d'accompagnement.

VOTRE STATUT

- *Régulier* : lorsque vous détenez un poste (affichage ou séance d'affectation de juin ou août)
- *Temporaire* : remplacement d'un poste vacant
- *Temporaire* : remplacement d'une personne absente
- *Temporaire* : d'un surcroît d'une durée maximale de 4 mois (le surcroît peut se transformer en remplacement d'un poste vacant dans le secteur direct à l'élève)
- Vous avez l'obligation de terminer un remplacement quand vous le commencez. Le remplacement de moins de 10 jours est un droit gérance, l'employeur n'a pas l'obligation de respecter la liste de priorité d'embauche

LISTE DE PRIORITÉ D'EMBAUCHE

- S'adresse aux temporaires. On y retrouve la durée d'emploi (heures travaillées). Le calcul se fait au 30 juin de chaque année. Cette liste est habituellement affichée en octobre dans les milieux, vous avez 30 jours pour contester .Votre syndicat, vous fait également parvenir un envoi personnalisé à la maison. Pour être sur cette liste, vous devez avoir travaillé une durée de 4 mois de façon consécutive.

LISTE D'ANCIENNETÉ

- S'adresse aux réguliers. Le calcul se fait au 30 juin de chaque année. Tous les salariés augmentent d'un an à cette date. Cette liste est affichée habituellement en octobre et vous avez 45 jours pour contester.
- Lorsqu'un temporaire devient régulier, la durée d'emploi de celui-ci est transformée en ancienneté.

PÉRIODE D'ESSAI

- S'adresse à la personne qui obtient un poste pour la 1ere fois. L'employeur a le droit d'évaluer votre travail. Cette période est de 90 jours travaillés pour le personnel technique et de 60 jours travaillés pour le personnel administratif, paratechnique et le service direct aux élèves. Toute absence prolonge cette période.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) INCLUANT LE RETRAIT PRÉVENTIF

- Le dossier appartient aux salariés et celui-ci doit nous informer de sa situation;
- Une lettre est envoyée invitant les membres à communiquer avec nous lorsque nous sommes informés;
- Un service d'accompagnement est disponible tout au long du processus;
- Si le dossier nécessite une audition à la Commission des lésions professionnelles (CLP), le dossier est transmis à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS).

ASSURANCE-EMPLOI

- Informations de base communiquées de diverses façons aux membres
- La marche à suivre provient de la CSPI
- Le syndicat ne fait pas de suivi de dossier mais il peut guider les membres

RETRAITE

- Informations transmises de diverses façons Sessions de formation offertes pour se préparer à la retraite (sur inscription)
- Le syndicat peut guider les membres en cas de problématique (Retraite Québec, assurances générales SSQ, CSPI ...)

ASSURANCES

- Informations de base disponibles et mise à jour des nouveautés
- Le syndicat travaille en partenariat avec les conseillers de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).